

Guingamp, le 15 février 2023



Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
Préfecture
Place du Général De Gaulle
22 000 SAINT BRIEUC

Dossier suivi par :

Emilie KOLODZIEJCZYK

Coordonnatrice du SAGE ATG

Tel : 02 96 40 23 82

e.kolodziejczyk@guingamp-paimpol.bzh

Objet : Projet de restructuration de la station d'épuration de Penvénan – Dossier de déclaration avec évaluation environnementale

Référence : B-221230-113849-770-081

Monsieur le Préfet,

Vous avez consulté la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo (courrier en date du 25 janvier 2023) au sujet du dossier cité en objet.

Le dossier que vous nous avez communiqué a fait l'objet d'un examen par mes services et d'un échange en bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo réuni le 9 février dernier à Guingamp.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a formulé l'avis suivant :

Considérant :

- **L'amélioration de la qualité du rejet** du système d'assainissement de Penvénan grâce à une filière de traitement plus efficiente (dont désinfection), et la suppression du rejet du système de Camlez, raccordé à Penvénan ;
- Que compte-tenu du **point de rejet en mer** du système d'assainissement, il n'est pas possible d'évaluer l'adéquation du rejet avec l'acceptabilité du milieu ;
- Le **renforcement de la capacité hydraulique** du système d'assainissement de Penvénan et la création d'un **bassin tampon**, permettant la limitation des risques de déversement d'effluents bruts au milieu ;
- Les prévisions de **travaux sur réseau** inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissements en lien avec le schéma directeur, et les modalités décidées par Lannion-Trégor Communauté pour accélérer la mise en conformité des **branchements non conformes**, visant à la diminution des eaux parasites dans le réseau d'assainissement ;

- Que ces différents travaux doivent permettre de diminuer les risques d'impacts sur les milieux et les usages ;
- L'absence de dispositif de sécurité (détection trop-plein et bêche) sur les postes de Camlez ;
- Les risques d'impacts sur la zone humide en phase travaux et en phase exploitation, faibles à nuls mais identifiés ;

Le bureau de la CLE émet un AVIS FAVORABLE au projet de restructuration de la station d'épuration de Penvénan.

Le bureau de la CLE rappelle la nécessité de poursuivre les travaux pour la réduction des eaux parasites et l'objectif de contrôle de l'ensemble des branchements à 2022, avec mise en conformité de 80% des branchements non conformes dans l'année suivant la notification de non-conformité.

Le bureau de la CLE souligne la nécessité d'assurer l'absence d'impact sur les zones humides à proximité de la station.

Le bureau de la CLE souligne la nécessité de sécuriser l'ensemble des postes du réseau.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo



Jean-Pierre GIUNTINI

Copie (par mail) : Lannion-Trégor Communauté (Service Eau et Assainissement)